



AUTORITE DES NORMES COMPTABLES

RÈGLEMENT

N° 2010-11 DU 5 NOVEMBRE 2010

Relatif au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) modifiant le règlement du CRC n° 99-03 relatif au plan comptable général

Règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2010 publié au journal officiel du 31 décembre 2010 sous le n°73

Abrogé par règlement ANC n° 2014-03

L'Autorité des normes comptables,

Vu le code de commerce ;

Vu l'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009 modifiée créant l'Autorité des normes comptables ;

Vu le règlement n°99-03 du 29 avril 1999 modifié du Comité de la réglementation comptable relatif au plan comptable général ;

ADOPTE

la modification suivante du règlement n° 99-03 :

Article 1

A l'article 432-1, le sous-compte 63511 « Taxe professionnelle » est renommé en « Contribution économique territoriale ».
